

Attestation de libre commercialisation dans le pays d'origine et/ou de provenance des produits exportés vers l'Algérie

La Chambre de Commerce de ⁽¹⁾

visé, à la demande de ⁽²⁾ :

la libre circulation du (des) produit(s) ⁽³⁾ :

.....
Relevant de/des sous position(s)

.....
Fabriqué (s) par ⁽⁴⁾ :

comme conformes à la réglementation en vigueur en France ou à défaut aux normes internationales en matière d'exigences de sécurité et de protection du consommateur ⁽⁵⁾

Et commercialisés en ⁽⁶⁾

Visa de la Chambre de Commerce

- (1) : identification de la Chambre de Commerce;
- (2) : Nom, adresse et raison sociale de l'opérateur;
- (3) : Dénomination et marques commerciales;
- (4) : Identification du fabricant d'origine;
- (5) : Citer les références réglementaires et/ou normatives;
- (6) : Pays d'origine et/ou de provenance.